MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 97 24 février 1996

SOMMAIRE

Aim Holding S.A., Luxembourg page	4647	Etna 2, S.à r.l., Noertzange	4643
Aland Venture S.A., Luxembourg		Euerbach S.A., Luxembourg	4651
Alfri S.A., Luxembourg	4652	Europe Bijoux Finanz S.A., Luxemburg	4654
Anastar, S.à r.l	4610	Expédition Particulière S.A., Luxembourg	4647
Antlo S.A., Luxembourg		Extramar Société Nouvelle S.A., Luxembourg	4639
Australasia Investment Holdings S.A., Luxem-		Filaos Overseas S.A., Luxembourg	4649
bourg 4611,	4612	Frontrunner I, Sicav, Findel	4644
Bafip Gestion Luxembourg S.A., Luxembourg	4614	Futur S.A., Luxembourg	4654
Bafip Investissements Multiples, Sicav, Luxembg		Galli S.A., Luxembourg	4651
Bayard Investment Holding S.A., Luxembourg	4616	Garden Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg	4641
Beleggingsmaatschappij van Kreij B.V., S.à r.l., Lu-		G.M.P. Group S.A., Luxembourg	4649
xembourg	4617	H-Caribbean Investment S.A., Luxembourg	4623
Bernex Investment Holding Corporation S.A.H.,		Hobuch Finanz S.A., Luxembourg	4655
Luxembourg	4616	Ibelpack S.A. Holding, Luxembourg	4652
Bois Fleuri S.A., Luxembourg 4610,	4611	Ikofin Corporation S.A., Luxembourg	4653
Boreiko & Cie, S.à r.l., Rollingen	4617	Interplast S.A., Luxembourg	4652
British Sky Broadcasting S.A., Luxembourg	4631	Isalp S.A., Luxembourg	4651
Brix S.A., Luxembourg		Jacaranda S.A., Luxembourg	4645
BTV Lux Beteiligungs A.G., Luxemburg	4619	Kontex International S.A., Luxembourg	
Camyba S.A., Luxembourg		Maribo S.A., Luxembourg	4654
Canopus International Tiles S.A., Luxembourg	4618	Music Man S.A., Luxembourg	4656
Capisco S.A., Luxembourg	4653	Nauticom S.A., Luxembourg	4650
Cebtfin S.A., Luxembourg	4624	Nicam Asia Pacific Umbrella Fund	4644
Channel Private Holding S.A., Luxemburg		Nikko Asia Convertible Bond Fund	4623
Chefren S.A., Luxembourg	4618	Nikko Japan Return Reversal Fund	4623
C.I.P.F. S.A., Luxembourg	4618	Olstra S.A., Luxembourg	4647
Coda Productions, S.à r.l., Luxembourg	4618	Palutra S.A., Luxembourg	4655
Cologne Investments S.A., Luxembourg	4619	Pani S.A., Luxembourg	4645
Colufina Luxembourg S.A., Luxembourg	4619	Parc Merveilleux S.A., Bettembourg	
Compagnie Financière Industrielle S.A., Luxembg	4617	Parmeria S.A., Luxembourg	4646
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A.,		Placindus S.A., Luxembourg	4647
Luxembourg	4650	Prentel Holding S.A., Luxembourg	4649
Compagnie Transalpine Immobilière S.A., Luxbg	4620	Putnam High Income GNMA Fund, Sicav, Luxembg	4648
Compradore S.A., Luxembourg	4645	Quartic S.A., Luxembourg	4648
Condominio Azalée S.A., Luxembourg	4628	Rodeco S.A. Holding, Luxembourg	4648
Consens Holding S.A., Luxembourg	4620	Sakumo Holding S.A., Luxembourg	4649
Coprinus S.A., Luxembourg	4650	Siint Holding S.A., Luxembourg	4650
Dario Manuli Holding S.A., Luxembourg	4621	SINFINA, Société Internationale de Financement	
Dawson Finance S.A., Luxembourg	4621	S.A., Luxembourg	4646
DB Ré A.G., Luxemburg	4635	Soludi S.A., Luxembourg	
Delstanche, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	4622	Taxalo S.A., Luxembourg	4645
Dogan S.A., Luxembourg	4622	Tollamen S.A., Luxembourg	4651
Edimpa International S.A., Luxembourg	4622	Torreon S.A., Luxembourg	4613
E.G.I. Holding S.A., Luxembourg 4621,	4622	Tre R Management S.A., Luxembourg	4624
Ekspress Asset Management S.A., Luxembourg	4622	Typeoak Limited	
Ensearch International S.A., Luxembourg	4655	Ubam, Sicav, Luxembourg	
Epsom, S.à r.l., Luxembourg	4643	Valuga S.A., Luxembourg	4655
Etna-Figi, S.à r.l., Hostert	4620	Vlamo S.A., Luxembourg	4652

SOLUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Monsieur Akdime Abdelmagid présente sa démission en qualité d'administrateur de la société SOLUDI S.A., et ce, avec effet immédiat.

A. Abdelmagid.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05644/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 1996.

SOLUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Madame Elisabeth Bollaro présente sa démission en qualité d'administrateur de la société SOLUDI S.A., et ce, avec effet immédiat.

E. Bollaro.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 24, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05645/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 1996.

SOLUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Monsieur Akdime Jamal présente sa démission en qualité d'administrateur de la société SOLUDI S.A., et ce, avec effet immédiat

A. Jamal.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 476, fol. 24, case 11. – Recu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05646/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 1996.

ANASTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 39.360.

Par décision directoriale, la société MAITLAND & CO., S.à r.l., présente sa démission en tant qu'agent domiciliaire de la société avec effet immédiat. A la même occasion Monsieur Wentzel présente sa démission en tant que gérant.

Luxembourg, le 31 décembre 1995.

D'ordre et pour le compte de MAITLAND & CO., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 476, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05963/631/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 1996.

BOIS FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 34.891.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au

registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00583/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BOIS FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 34.891.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00584/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BOIS FLEURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 34.891.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, nº 85 du 25 février 1991;

modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte recu par Maître lean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, nº 8 du 6 janvier 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 juillet 1995 que:

- 1) Monsieur Dominique Gossart a démissionné de sa fonction d'administrateur et décharge pleine et entière lui a été accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.
- 2) Mademoiselle Gaëtane Meilleur, demeurant à B-Arlon, a été nommée nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Mademoiselle Gaëtane Meilleur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00585/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

AUSTRALASIA INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.562.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour AUSTRALASIA INVESTMENT HOLDINGS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00567/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

AUSTRALASIA INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.562.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour AUSTRALASIA INVESTMENT HOLDINGS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00568/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

AUSTRALASIA INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.562.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour AUSTRALASIA INVESTMENT

HOLDINGS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00569/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

AUSTRALASIA INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.562.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour AUSTRALASIA INVESTMENT

HOLDINGS S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00570/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

AUSTRALASIA INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.562.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour AUSTRALASIA INVESTMENT

HOLDINGS S.A.

BANOUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00571/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

TYPEOAK LIMITED.

Bureau de liaison: DIPARMA

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

De la société de droit anglais: TYPEOAK LIMITED.

Constituée le 10 novembre 1995.

Au capital de mille livres sterling, réparti en mille actions d'une livre chacune.

Avec siège social: 20-22 Bedford Row, London (UK).

Nº d'incorporation au registre 3124679.

Objet social: Général (voir statuts traduits).

Conseil d'Administration: Comme unique directeur la société de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT S.A., avec siège social 21, rue du Fort Elisabeth à Luxembourg.

Dénomination du bureau de liaison: DI PARMA.

Dotation de capital de LUF 100.000.

Est nommé directeur Monsieur Brassart Yves, demeurant 9A, rue des Frères Mabille à B-1300 Wavre (Limal).

Siège social du bureau de liaison: 21, rue du Fort Elisabeth à L-1463 Luxembourg.

Activité à Luxembourg limitée à

- importation/exportation, ainsi que vente en gros de produits de l'industrie alimentaire.

L. Heyse Le rapporteur

Assemblée Générale Extraordinaire de la société de droit anglais TYPEOAK LIMITED

Les associés de la société de droit anglais TYPEOAK LIMITED réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, décident ce 3 janvier 1996 de l'ouverture d'un bureau de liaison à Luxembourg,

avec comme dénomination:

DI PARMA

une dotation de capital de LUF 100.000.

Est nommé directeur Monsieur Brassart Yves, demeurant 9A, rue des Frères Mabille à B-1300 Wavre (Limal). Siège social du bureau de liaison:

21, rue du Fort Elisabeth à L-1463 Luxembourg.

Activité à Luxembourg limitée à

- importation/exportation, ainsi que vente en gros de produits de l'industrie alimentaire.

L. Heyse Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00559/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

TORREON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ARGOS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, représentée par son gérant, Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxemburg:
- 2) Monsieur Paul Lutgen, prénommé, agissant en son nom personnel;
- 3) Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding.

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée TORREON S.A.
 - Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) ARGOS, S.à r.l., préqualifiée, mille deux cent quarante-huit actions	.248
2) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, une action	
3) Monsieur Luc Braun, préqualifié, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Art. 5. La société est administrée par un conseil compose de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.
- Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.
- **Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.
- **Art. 9.** Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente juin mil neuf cent quatrevingt-seize.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de novembre à 17.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement cinquante mille francs (50.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Schrassig,
- c) ARGOS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 3. Est nommée commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

- 4. Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 30 juin 1996.
 - 5. L'assemblée générale nomme Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, président du conseil d'administration.
 - 6. L'assemblée générale nomme Monsieur Luc Braun, préqualifié, administrateur-délégué de la société.
 - 7. L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 87S, fol. 80, case 3. - Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

P. Frieders.

(00558/212/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BAFIP GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 26.104.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 475, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signature.

(00572/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BAFIP GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison. R. C. Luxembourg B 26.104.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 décembre 1995

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Yves Bayle, commissaire aux comptes, pour une durée de un an.

Pour extrait conforme
Pour BAFIP GESTION LUXEMBOURG S.A.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent Domiciliataire Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00573/032/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 26.045.

Le bilan au 31 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 474, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signature.

(00574/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 26.045.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 décembre 1995

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Dominique Leprévots, Sylvain Impériale et Yves Bayles sont reconduits. L'Assemblée reconduit le mandat de Réviseur d'entreprises de COOPERS & LYBRAND S.C.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

> Pour extrait conforme BAFIP INVESTISSEMENTS MULTIPLES SICAV Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00575/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BERNEX INVESTMENT HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BERNEX INVESTMENT HOLDING CORPORATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 517 du 29 octobre 1993.

La séance est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Ewen, expert-comptable et fiscal, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxem-

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Emile Dax, employé privé, demeurant à Garnich.

Ensuite Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Qu'il appert de la liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les quatre cents actions (400) d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD), représentant l'intégralité du capital social de quarante mille dollars US (40.000,- USD), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- a) augmentation du capital social pour le porter de quarante mille dollars US (40.000,- USD) à un million de dollars US (1.000.000,-), par libération en numéraire et ce par la création de neuf mille six cents actions nouvelles (9.600),
 - b) mise en concordance des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social pour le porter de quarante mille dollars US (40.000,- USD) à un million de dollars US (1.000.000,-), par libération en numéraire et ce par la création de neuf mille six cents actions nouvelles (9.600).

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte, la société FIDES TRUST S.A., avec siège social à Genève, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel intervenant déclare souscrire au nom de sa mandante les neuf mille six cents actions (9.600) nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société FIDES TRUST S.A., préqualifiée.

Ces neuf mille six cents actions nouvelles (9.600) ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de neuf cent soixante mille dollars US (960.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'assemblée prend acte de la renonciation de l'unique autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital qui précède.

Deuxième résolution

Suite à cette décision, l'article 3, 1er alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa. Le capital social est fixé à un million de dollars US (1.000.000,- USD), représenté par dix mille actions (10.000) d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations quelconques, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ trois cent soixante-cinq mille francs (365.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: B. Ewen, P. Schill, E. Dax, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1996, vol. 822, fol. 3, case 4. – Reçu 282.623 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1996.

F. Kesseler.

(00581/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BERNEX INVESTMENT HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1996.

F. Kesseler.

(00582/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BAYARD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 28.089.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour BAYARD INVESTMENT

HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00576/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BAYARD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 28.089.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour BAYARD INVESTMENT

HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00577/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V., Société à responsabilité limitée de droit néerlandais.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.293.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V. Société à responsabilité limitée de droit néerlandais ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A. Signatures

(00578/694/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V., Société à responsabilité limitée de droit néerlandais.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.293.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V. Société à responsabilité limitée

de droit néerlandais

ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.

Signatures

(00579/694/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V., Société à responsabilité limitée de droit néerlandais.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.293.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BELEGGINGSMAATSCHAPPIJ VAN KREIJ B.V.

Société à responsabilité limitée

de droit néerlandais

ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.

Signatures

(00580/694/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BOREIKO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen, 58A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.650.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, vol. 301, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant Signature

(00586/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 36.195.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00596/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BRIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe. R. C. Luxembourg B 39.922.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 474, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 22 décembre 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxemburg, le 5 janvier 1996.

(00587/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

CANOPUS INTERNATIONAL TILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 46.109.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

CANOPUS INTERNATIONAL TILES S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(00589/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

CHEFREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 7.454.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour CHEFREN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00590/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

C.I.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.748.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 14, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau (3.919.437) francs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

(00591/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

CODA PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.209.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 janvier 1996.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER

(00592/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

COLOGNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 39.794.

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1997 en remplacement de Monsieur Edward Kostka, démissionnaire. Luxembourg, le 8 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme

Pour COLOGNE INVESTMENTS S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00594/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

COLUFINA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 16.539.

- 1) Messieurs Bob Bernard et André Wilwert ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.
 - 2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1996, les personnes suivantes sont mandataires de la société.

 Conseil d'administration
- Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué et président du conseil d'administration (en remplacement de M. Carlo Damgé, démissionnaire);
- André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Pierre Wagner, démissionnaire);
- Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, Luxembourg (en remplacement de M. Gérard Wagner, démissionnaire).

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, réviseurs d'entreprises, Luxembourg. Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme Pour COLUFINA LUXEMBOURG S.A. KPMG FINANCIAL ENGINEERING Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00595/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

BTV LUX BETEILIGUNGS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg. H. R. Luxemburg B 46.403.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am ersten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitze in Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft BTV LUX BETEILIGUNGS A.G., mit Sitz in Luxemburg, 56, boulevard Napoléon 1er.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, welche von dem unterzeichneten Notar, damals im Amtswohnsitze in Mersch, am 22. Dezember 1993 errichtet worden ist, wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 145 vom 16. April 1994 veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Charles Lahyr, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette. Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Frau Muriel Linden, Privatbeamtin, wohnhaft in B-Wolkrange.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Paul Marx, docteur en droit, wohnhaft in Esch an der Alzette.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bezwecks vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

- I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:
- 1) Beschluss, die Gesellschaft vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2) Ernennung von Herrn Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, wohnhaft in Luxemburg, zum Liquidator mit den ausgedehntesten Befugnissen.
- II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und eröffnet die Liquidation mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator Herr Roger Molitor, vorgenannt.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144 - 148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist. Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Lahyr, M. Linden, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 3. Januar 1996.

G. Lecuit.

(00588/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.014.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour COMPAGNIE TRANSALPINE IMMOBILIERE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00597/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

CONSENS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 25.338.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

F. Faber.

(00598/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

ETNA-FIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hostert. R. C. Luxembourg B 34.607.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 474, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(00611/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

DARIO MANULI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 33.754.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour DARIO MANULI HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(00599/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

DAWSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 21.616.

1) Messieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, et André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, ont été nommés administrateurs-délégués, chargés de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager, chacun par sa seule signature, quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, président du conseil d'administration et administrateurdélégué (en remplacement du M. Carlo Damge, démissionnaire),

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Pierre Wagner, démissionnaire),

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme Pour DAWSON FINANCE S.A. KPMG FINANCIAL ENGINEERING Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00600/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

E.G.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 38.044.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

E.G.I. HOLDING S.A.

Signature

ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.

(00604/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

E.G.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.044.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

E.G.I. HOLDING S.A.

Signature

ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.

(00605/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

E.G.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 38.044.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 475, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

E.G.I. HOLDING S.A.

Signature

ING (LUXEMBOURG) TRUST S.A.

(00606/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

DELSTANCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 23, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 29.600.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1995, vol. 301, fol. 71, case 6/1-6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995.

Signature.

(00601/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

DOGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.242.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signature.

(00602/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

EDIMPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 36.920.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Signature.

(00603/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

EKSPRES ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 46.754.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. Aclan Acar, employé de banque, Istanbul, Turquie,

M. Tanju Oguz, employé de banque, Istanbul, Turquie (en remplacement de M. Behzat Yildirimer, démissionnaire),

M. Cüneyt Sezgin, employé de banque Istanbul, Turquie (en remplacement de M. Hüseyin Fehmi Cubukcu, démissionnaire).

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

Pour avis sincère et conforme Pour EKSPRES ASSET MANAGEMENT S.A. KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 78, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00607/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

NIKKO JAPAN RETURN REVERSAL FUND.

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., acting as a Management Company to NIKKO JAPAN RETURN REVERSAL FUND (the «Fund»), article 14 of the Management Regulations has been amended by adding the following paragraph:

«14.4. The Board of Directors of the Management Company may decide to amalgamate the Fund into a Luxembourg collective investment undertaking qualifying under part I of the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertaking upon transfer of all assets and liabilities of the Fund to such collective investment undertaking and against issue, by such collective investment undertaking, of shares or units of such collective investment undertaking to be distributed to the holders of Units of the Fund. Any such amalgamation will be notified to all Unitholders at least one month prior to the effective date of the amalgamation and Unitholders may, during such prior notice period, request redemption of their Units, free of any redemption charges. The notice so given will contain information in relation to the other collective investment undertaking.»

This Amendment will become effective upon its publication in the Mémorial.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A. Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07015/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

NIKKO ASIA CONVERTIBLE BOND FUND.

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., acting as a Management Company to NIKKO ASIA CONVERTIBLE BOND FUND (the «Fund»), article 14 of the Management Regulations has been amended by adding the following paragraph:

English Language:

«14.4. The Board of Directors of the Management Company may decide to amalgamate the Fund into a Luxembourg collective investment undertaking qualifying under part I of the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertaking upon transfer of all assets and liabilities of the Fund to such collective investment undertaking and against issue, by such collective investment undertaking, of shares or units of such collective investment undertaking to be distributed to the holders of Units of the Fund. Any such amalgamation will be notified to all Unitholders at least one month prior to the effective date of the amalgamation and Unitholders may, during such prior notice period, request redemption of their Units, free of any redemption charges. The notice so given will contain information in relation to the other collective investment undertaking.»

German Language:

«14.4. Der Verwaltungsrat kann entscheiden, den Fonds mit einem unter Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 bezüglich Organismen für gemeinsame Anlagen aufgeführten luxemburgischen Organismus für gemeinsame Anlagen zu fusionieren, indem alle Vermögenswerte und Verpflichtungen des Fonds an einen solchen Organismus für gemeinsame Anlagen übertragen werden und dies gegen Ausgabe von Aktien oder Anteilen dieses Organismus, die an die Anteilsinhaber verteilt werden. Diese Fusion wird allen Anteilsinhabern mindestens einen Monat vor dem eigentlichen Fusionsdatum mitgeteilt und die Anteilsinhaber können während dieser Frist die Rücknahme ihrer Anteile, ohne Rücknahmegebühren bezahlen zu müssen, beantragen. Diese Mitteilung wird Informationen bezüglich des anderen Organismus für gemeinsame Anlagen enthalten.»

This Amendment will become effective upon its publication in the Mémorial.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A. Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07014/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, bouvelard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 31.000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 475, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 1995.

F. Faber.

(00633/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

TRE R MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2 boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 8.961.

Avis aux porteurs de parts d'EURORAS FUND

La Société de Gestion, en accord avec la Banque Dépositaire, a décidé:

- de modifier la dénomination des compartiments C et D qui s'appelleront dorénavant respectivement EURORAS FUND DOLLAR libellé en US Dollar et EURORAS FUND D MARK, libellé en Deutsche Mark et de réorienter leur politique d'investissement;
- de modifier les montants minima des souscriptions initiales et des versements ultérieurs dans les différents compartiments:
- de réduire les commissions d'entrée et de rachat; d'augmenter le droit fixe en cas de livraison physique de certificats:
- de modifier le mode de calcul de la commission de performance relative aux compartiments A (EURORAS BOND) et B (EURORAS EQUITY);
 - de procéder à certaines mises à jour.

Il s'ensuit que les articles 1, 2, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 du Règlement de Gestion ont été modifiés.

Le Règlement de Gestion et le Prospectus datés de janvier 1996 sont disponibles au siège social de la Société de Gestion, de la Banque Dépositaire et des Distributeurs.

La Banque Dépositaire Signatures La Société de Gestion Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03329/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

CEBTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société SANDLER INVESTMENTS S.A., avec siège social à Panama,

ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 mai 1995,

laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

2) La société LARKHALL INTERNATIONAL CORP., avec siège social à Panama,

ici représentée par Monsieur Claude Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 janvier 1995, qui est restée annexée à un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks en date du 20 mars 1995, N° 159 de son répertoire.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CEBTFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq millions de francs (5.000.000,- LUF), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué de la société, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

- **Art. 6.** Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ne dépassant pas en totalité 10 fois le capital social.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président et/ou vice-président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

- **Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre.
- **Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social à Luxembourg.

Si ce jour est férié, l'assemblee se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation à l'article 9, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 1996.
 - 2) La premiere assemblée générale se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire qui le constate.

Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 120.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer; il est nommé administrateurdélégué;
 - b) Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange;
 - c) Madame Elisabeth Odenhausen, sans état particulier, demeurant à Mamer.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2001.

3) Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1995, vol. 88S, fol. 24, case 7. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1996.

J.-P. Hencks.

(00733/216/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

CHANNEL PRIVATE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 41, allée Scheffer.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor Uns, Notar Frank Molitor, mit Amtssitz in Bad Mondorf (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Die Gesellschaft FINCONSULT INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll, hier vertreten durch zwei seiner Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Marc Muller, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg und Alain Noullet, Privatbeamter, wohnhaft in Nospelt;
 - 2) Die Gesellschaft BESTON ENTERPRISES INC., mit Sitz in Panama City,

hier vertreten durch Herrn Marc Muller, vorgenannt.

Vorgenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CHANNEL PRIVATE HOLDING S.A. gegründet.
- **Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer, von heute an gerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so wie im Falle einer Statutenänderung.
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfzig Luxemburger Franken (1.250,- LUF), welche eine jede Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen gibt.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

- Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Sie werden ernannt für eine Dauer, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.
- Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäss den Bestimmungen, welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet, sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

- **Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.
 - Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einundreissigsten Dezember.
- Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats Juni jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

- Art. 12. Um der Generalversammmlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht, selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.
- **Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheissen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1996.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 1997 statt.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:	
1. FINCONSULT INTERNATIONAL S.A., vorgenannt, neunhundertneunundneunzig Aktien	999
2. BESTON ENTERPRISES INC., vorgenannt, eine Aktie	1
Total: eintausend Aktien	1 000

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF).

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf sechs (6) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Alain Noullet, Privatbeamter, wohnhaft in Nospelt (Grossherzogtum Luxemburg);
- b) Frau Heike Müller, Angestellte, wohnhaft in Trier (Bundesrepublik Deutschland);
- c) Herr Wolfgang Frenzel, Kaufmann, wohnhaft in Düsseldorf (Bundesrepublik Deutschland);
- d) Herr Burkhard Rameil, Kaufmann, wohnhaft in Finnentrop (Bundesrepublik Deutschland);
- e) Herr Michael Foerstner, Bankkaufmann, wohnhaft in München (Bundesrepublik Deutschland);
- f) Herr Fiorino Pasquariello, Kaufmann, wohnhaft in Attendorn (Bundesrepublik Deutschland).

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft EUROGES S.A., mit Sitz in Luxemburg.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2001 befindet.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-2520 Luxemburg, 41, allée Scheffer.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde, in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluss

Gemäss den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder, welche befugt sind, die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles, was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns, Notar, nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Muller, A. Noullet, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 1995, vol. 457, fol. 99, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt. Bad Mondorf, den 4. Januar 1996. F. Molitor.

(00734/223/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

CONDOMINIO AZALEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois PRIMAUT AG, avec siège social à L-1631 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 35, rue Glesener,

ici représentée par Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date du 12 décembre 1995,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement;

2.- Monsieur Giuseppe Vanerio, directeur de société, demeurant Venegono Inferiore (Italie), Via Filzi, 14.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée CONDOMINIO AZALEE S.A.
- **Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités dans le domaine immobilier.

Elle pourra faire toute opération se rapportant à des valeurs mobilières et immobilières ainsi que la prise de participations dans d'autres sociétés, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts et garanties et l'acquisition de tous titres et droits, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut exercer toutes activités susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une activité, de quelque façon que ce soit.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent millions de lires italiennes (100.000.000,- ITL), représenté par cent (100) actions d'un million de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finira le trente juin. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 30 juin 1996.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de septembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.
- Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:	
1. La société PRIMAUT AG, susdite, quatre-vingt-quinze actions	95
2. Monsieur Giuseppe Vanerio, susdit, cinq actions	
Total: cent actions	100
Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées:	

- 1. par un versement en espèces à concurrence de cinq pour cent (5 %), et
- 2. à concurrence de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) par l'apport en nature suivant:

Désignation

Un immeuble de bureaux et d'exposition sis à Milan (Italie), Via Primaticcio n. 165, coin Via delle Azalee et inscrit au N.C.E.U., sous le numéro 252225, feuille n. 425 - plan cadastral n. 86 avec une contenance de 34 ares 40 centiares, délimité au nord par le plan cadastral n. 85, à l'est par la Via Primaticcio, au sud par la Via delle Azalee et à l'ouest par le plan cadastral n. 85.

Titre de propriété

Le susdit immeuble a été acquis suivant acte de vente du notaire Giacomo Chiodi Daelli de Milan (Italie), du 13 juillet 1967.

Clauses et conditions

L'immeuble sus-désigné est apporté en société tel et dans l'état dans lequel il se trouve à l'heure actuelle et que les comparants déclarent connaître. En particulier, il est apporté avec tout le passif pouvant le grever qui devra être assumé par la société, les parties déclarant être parfaitement au courant de la situation effective telle qu'elle se présente et déchargent expressément le notaire de toute responsabilité à cet égard.

Les constituants déclarent également avoir connaissance d'un rapport d'expertise du 24 octobre 1995, contenant notamment la description de l'unité immobilière, la régularité urbanistique ainsi que les caractéristiques de la zone, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Rapport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 13 décembre 1995, par le réviseur d'entreprises, Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

En conclusion à mes travaux et conformément à ce qui précède, j'estime que:

- A) la description de l'apport en nature que les promoteurs de la société CONDOMINIO AZALEE S.A., en formation proposent répond à des règles normales de clarté et de précision;
 - B) les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances données;
- C) l'impact de la valorisation en lires italiennes de la dette libellée en francs suisses conduit à une sous-évaluation de celle-ci de ITL 5.000.000,-;
- D) cette sous-évaluation sera compensée par un apport en espèces de ITL 5.000.000,- effectué par Monsieur Giuseppe Vanerio;
- E) la valeur nette à laquelle conduisent les modes d'évaluation adoptés correspondent en date du 13 décembre 1995 à la partie libérée du capital social à émettre en contrepartie, à savoir cent millions de lires italiennes (ITL 100.000.000,-).»

Ledit rapport, signé ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Constatation

La preuve du versement en espèces de cinq millions de lires italiennes (5.000.000,- ITL) a été apportée au notaire qui le constate expressément.

Pouvoir

Pour l'exécution des présentes, et notamment pour en assurer l'enregistrement et la transcription auprès des bureaux compétents, les comparants décident de donner pouvoir à Monsieur Guiseppe Vanerio, directeur de société, demeurant à Venegono Inferiore (Italie),

avec pouvoir de substitution, aux fins d'entreprendre toutes diligences pour ce requises. En particulier, le mandataire est autorisé à procéder, si besoin est, à tous ajouts, rectifications, ou modifications ayant trait aux désignations et contenances cadastrales, ainsi qu'à toutes déclarations supplémentaires, additives, modificatives ou autres concernant les titres de propriété de l'immeuble apporté en la nouvelle société, à élire domicile, à faire toutes déclarations pour le fisc, et d'une manière générale à faire et signer toutes déclarations requises pour l'exécution normale des présentes.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'artice 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million huit cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (1.865.000,- LUF).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000.- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Giuseppe Vanerio, directeur de société, demeurant à Venegono Inferiore (Italie), Via Filzi, 14;
- 2.- Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt;
- 3.- Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Christian Linsenmaier, employé privé, demeurant à Thionville (France).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000/2001.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-F. Bouchoms, G. Vanerio, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 22 décembre 1995, vol. 457, fol. 96, case 11. – Reçu 18.650 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 décembre 1995.

F. Molitor

(00735/223/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

BRITISH SKY BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the fifth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

- 1. BSKYB INVESTMENTS LTD, with registered office at 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, England;
- 2. BRITISH SKY BROADCASTING LIMITED, with registered office at 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, England,

both here represented by Mr Olivier Ferres, employé privé, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies established in London, on the 17th of November 1995.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BRITISH SKY BROADCASTING S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose for which the company is formed are all transactions pertaining to satellite transponder leasing and financing. It may also directly or indirectly take participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may further exercise any industrial or commercial activity directly or indirectly relating to its main purpose.

The corporation may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.-LUF), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one hundred Luxembourg francs (100.- LUF) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term of office and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first day of the month of December at 11.00 a.m. and for the first time in the year 1996.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of July and shall terminate on the 30th of June of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 30th of June, 1996.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. On the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

- 1. BSKYB INVESTMENTS LTD, prenamed, twelve thousand four hundred and ninety-nine shares 12,499

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
- a) Mr Samuel Hewlings Chisholm, company director, residing at Flat 7, 21 Hyde Park Square, London W2;
- b) Mr David Christopher Chance, company director, residing at 15, Richmond Bridge Mansion, Willoughby Road, Richmond, Surrey TWI 2QI;
- c) Mr Nicholas John Carrington, company director and chartered accountant, residing at 35, Clarence Road, Windsor, Berks SL4 5AX.
 - 3.- Has been appointed statutory auditor:

ARTHUR ANDERSEN & Co, société civile, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 1996.
- 5.- The registered office of the company is established at 6, rue lean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr David Christopher Chance, prenamed.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the date named at the beginning.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1. BSKYB INVESTMENTS LTD, ayant son siege social au 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, Angleterre;
- 2. BRITISH SKY BROADCASTING LIMITED, ayant son siege social au 6 Centaurs Business Park, Grant Way, Isleworth, Middlesex, TW7 5QD, Angleterre,

les deux ici représentées par Monsieur Olivier Ferres, employé privé, demeurant à L-1251 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Londres, le 17 novembre 1995.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre ler.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRITISH SKY BROADCASTING S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant au leasing et au financement de transpondeurs de satellite.

Elle peut aussi directement ou indirectement prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière,

tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra exercer toutes activités industrielles ou commerciales, directement ou indirectement relatives à son objet social.

La société peut entreprendre toutes actions pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations quelles qu'elles soient directement ou indirectement liées à son objet ou qui sont susceptibles de favoriser son développement ou son extension.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature du président ou d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de décembre à 11.00 heures et pour la première fois en 1996.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les décisions de l'assemblée générale sont régulièrement prises si elles sont approuvées par écrit par les actionnaires. Ces approbations peuvent être données en un ou plusieurs documents.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er juillet et finira le 30 juin de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 30 juin 1996.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

 1. BSKYB INVESTMENTS LTD, préqualifiée, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions
 12.499

 2. BRITISH SKY BROADCASTING LIMITED, préqualifiée, une action
 1

 Total: douze mille cinq cents actions
 12.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60,000.- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Samuel Hewlings Chisholm, company director, demeurant à Flat 7, 21 Hyde Park Square, London W2;
- b) Monsieur David Christopher Chance, company director, demeurant au 15, Richmond Bridge Mansion, Willoughby Road, Richmond, Surrey TWI 2QJ;
- c) Monsieur Nicholas John Carrington, company director et chartered accountant, demeurant au 35, Clarence Road, Windsor, Berks SL4 5AX.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ARTHUR ANDERSEN & CO, société civile, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 1996.
 - 5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur David Christopher Chance, prénommé.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: O. Ferres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 67, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 janvier 1996.

G. Lecuit.

(00732/220/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

DB Re, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 11, rue Beaumont.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Hencks, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Die Aktiengesellschaft deutschen Rechts DEUTSCHE BANK AG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Taunusanlage 12, Bundesrepublik Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Günter Dröse, Geschäftsführer der DEUKONA VERSICHERUNGS-VERMITTLUNGS-GmbH, Deutsche Bank Gruppe Frankfurt am Main, wohnhaft in D-60431 Frankfurt am Main, Woogstrasse 17, Bundesrepublik Deutschland,

handelnd aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Frankfurt am Main, am 4. Dezember 1995;

2. Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-2015 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, Grossherzogtum Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Dr. Ekkehard Storck, Administrateur-Délégué, Directeur Général, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in L-1537 Luxemburg, 9, rue des Foyers, Grossherzogtum Luxemburg, und Herrn Wolfgang Ströher, Mitglied der Geschäftsleitung, Directeur, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in L-8201 Mamer, 11, rue Jean Marx, Grossherzogtum Luxemburg.

Die vorbezeichnete Vollmacht, welche von den Komparenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die obengenannten Komparenten, namens wie sie handeln, haben den amtierenden Notar ersucht, nachstehenden, durch alle vorgenannten Komparenten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer luxemburgischen Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I. Form - Name - Sitz - Zweck - Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name. Zwischen den unterzeichneten Parteien und all jenen Personen, welche Inhaber der hiermit geschaffenen Aktien werden, wird hiermit eine Gesellschaft (die «Gesellschaft») in Form einer Aktiengesellschaft gegründet, die den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft trägt den Namen DB Re.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt. Er kann aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrates in jeden Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz beziehungsweise die Verbindung zwischen diesem und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat, wenn er dies für nötig hält, den Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur völligen Beilegung dieser aussergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland verlegen. Diese vorübergehende Massnahme hat keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft; sie behält, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit bei.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der mit der täglichen Geschäftsführung betrauten Personen auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

- Art. 3. Zweck der Gesellschaft. Gegenstand des Unternehmens sind in Luxemburg und im Ausland jegliche Geschäfte auf dem Gebiet der Rückversicherung in allen ihren Zweigen, die Verwaltung jeglicher Rückversicherungsgesellschaften, die direkte oder indirekte Beteiligung an Gesellschaften oder Unternehmen, deren Unternehmensgegenstand gleich oder ähnlich ist, und die ihrer Natur nach die Geschäfte der Gesellschaft fördern, und im allgemeinen jegliche Geschäfte mit Dingen oder Immobilien handelsrechtlicher oder zivilrechtlicher oder finanzieller Art, welche mit dem Gegenstand des Unternehmens in Verbindung stehen. Direktversicherungsgeschäfte sind nicht Gegenstand des Unternehmens.
 - Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann zu jeder Zeit durch einen gemäss den gesetzlichen Vorschriften gefassten Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital - Aktien

- **Art. 5. Kapital.** Das Kapital ist auf zwanzig Millionen Deutsche Mark (20.000.000,- DEM) festgesetzt, aufgeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von zweihunderttausend Deutsche Mark (200.000,- DEM) pro Aktie.
- Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind und bleiben Namensaktien. Die Gesellschaft muss daher ein Aktienregister führen.

Kapitel III. Verwaltungsrat

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Gesellschafterversammlung der Aktionäre ernannt; sie werden für eine Höchstdauer von sechs Jahren gewählt und bleiben bis zur Wahl ihres Nachfolgers im Amt. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird von der Gesellschafterversammlung der Aktionäre festgelegt. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar; sie können jederzeit durch die Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Wenn ein Amt beziehungsweise mehrere Ämter von Verwaltungsratsmitgliedern frei werden, haben die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das Recht, durch Mehrheitsbeschluss bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ein anderes Verwaltungsratsmitglied zu wählen.

Art. 8. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Ebenso kann er einen Sekretär ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss. Der Sekretär ist verantwortlich für die Protokollführung bei Verwaltungsratssitzungen und bei Gesellschafterversammlungen.

Der Verwaltungsrat tritt aufgrund der Einberufung durch den Verwaltungsratsvorsitzenden zusammen. Eine Verwaltungsratssitzung muss abgehalten werden, wenn mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende hat bei allen Gesellschafterversammlungen und allen Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz. In seiner Abwesenheit bestimmt der Verwaltungsrat beziehungsweise die Gesellschafterversammlung durch einfache Mehrheit ein anderes Verwaltungsratsmitglied zum Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung beziehungsweise Versammlung.

Die schriftliche Einberufung jeder Verwaltungsratssitzung wird allen Verwaltungsratsmitgliedern mindestens eine Woche vor dem vorgesehenen Datum zugesandt, ausser in Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die zu der Sitzung zugelassen sind. Die Einberufung enthält Angaben über den Sitzungsort sowie die Tagesordnung, die der Sitzung zugrunde liegt.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder per Brief, Telefax, Kabeltelegramm oder per Telex hierzu vorliegt, kann auf das oben beschriebene Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg oder an einem anderen Ort, den der Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann, statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in Verwaltungsratssitzungen durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, indem er diesem hierzu per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm oder Telex Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist .

Die Entscheidungen werden durch Mehrheitsbeschluss aller in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Sitzungsvorsitzenden.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebener Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden.

Art. 9. Protokolle von Verwaltungsratssitzungen. Jedes Protokoll einer Verwaltungsratssitzung wird vom Sitzungsvorsitzenden und von dem protokollführenden Verwaltungsratsmitglied unterschrieben. Die Vollmachten werden dem Protokoll beigefügt.

Kopien oder Auszüge von Protokollen, die vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden müssen, werden entweder vom Sitzungsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sein könnten.

Sämtliche Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Bevollmächtigten, Angestellten oder sonstigen Personen, die keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, die Befugnis zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung übertragen. Ebenso kann der Verwaltungsrat Spezialvollmachten erteilen oder dauerhaft oder vorübergehend Handlungsbefugnisse an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übertragen.

Zu der Übertragung der täglichen Geschäftsführung auf ein Verwaltungsratsmitglied muss die Gesellschafterversammlung der Aktionäre vorher ihre Zustimmung geben.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtlich gebunden entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift der Personen, welchen vom Verwaltungsrat ein solches Unterschriftsrecht eingeräumt wurde, dies jedoch nur im Rahmen dieser Vollmacht.

Kapitel IV. Prüfung

Art. 13. Wirtschaftsprüfer. Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung bestellte Wirtschaftsprüfer («réviseur d'entreprises indépendant») geprüft.

Kapitel V. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammenkommt, vertritt die Gesamtheit der Aktionäre.

Ihre Befugnisse sind gesetzlich und durch diese Satzung festgelegt.

Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt jedes Jahr am 15. April um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an dem im Einberufungsbescheid angegebenen Ort zusammen und zum ersten Mal im Jahre 1997.

lst dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen. Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese müssen einberufen werden, wenn Aktionäre, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, die Einberufung verlangen.

Die Gesellschafterversammlungen, einschliesslich die jährliche Gesellschafterversammlung, können jedesmal dann auch im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, welche allein vom Verwaltungsrat abgeschätzt werden, eingetreten sind.

Art. 17. Prozedur, Wahl. Gesellschafterversammlungen werden durch den Verwaltungsrat gemäss den gesetzlichen Vorschriften einberufen. Die Einberufung enthält die der Versammlung zugrundegelegte Tagesordnung.

Für den Fall, dass alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Sitzung zugrundegelegte Tagesordnung zu kennen, kann diese auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen, in dem er per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm oder per Telex einen Bevollmächtigten ernennt, der nicht Aktionär der Gesellschaft sein muss.

Der Verwaltungsrat kann alle sonstigen Bedingungen, die zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen zu erfüllen sind, festlegen.

Falls das Gesetz nichts anderes vorschreibt, werden die Beschlüsse durch einfache Mehrheit gefasst, unbeachtet der Zahl der Aktien, die bei dieser Sitzung vertreten sind.

Die Änderung der Satzung verlangt die Präsenz oder die Vertretung von fünfzig Prozent des Gesellschaftskapitals und eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jede Aktie gewährt ein Recht auf eine Stimme.

Die Kopien oder Auszüge von Protokollen der Versammlung, welche vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden müssen, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches am Gründungstag beginnt und am letzten Tag des Monats Dezember 1996 endet.

Der Verwaltungsrat bereitet gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes und den Buchhaltungsregeln die Jahresrechnung vor.

Art. 19. Gewinnverteilung. Vom Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) zur Speisung der gesetzlichen Reserve zugewiesen. Die Verpflichtung zu dieser Zuweisung entfällt, sobald und solange die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapitals darstellt.

Aufgrund der Empfehlung des Verwaltungsrates entscheidet die Gesellschafterversammlung der Aktionäre über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinnes. Sie kann entscheiden, den gesamten oder einen Teil des Saldos auf ein Reserve- oder Provisionskonto zu überweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Aktionäre auszuschütten.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen. Der Verwaltungsrat bestimmt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann gemäss den gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, ausser bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Diese werden durch die Gesellschafterversammlung der Aktionäre ernannt, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Bezüge festlegt.

Kapitel VIII. Anwendbares Recht

Art. 21. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt wurden, berufen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften mit dessen Abänderungsgesetzen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt hiermit fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften mit dessen Abänderungsgesetzen erfüllt wurden.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nachdem die erschienenen Parteien somit die Satzung der Gesellschaft aufgestellt haben, haben sie folgende Aktien gezeichnet und folgende Summen in bar eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes	Zahl der	Zahlung
	Kapital	Aktien	-
1) DEUTSCHE BANK AG, vorgenannt	19.800.000,- DEM	99	4.950.000,- DEM
2) DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., vorgenannt	200.000,- DEM	1	50.000,- DEM
Total:	20.000.000 DEM	100	5.000.000 DEM

Der Beweis dieser Zahlungen wurde dem amtierenden Notar erbracht, welcher feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze erfüllt wurden.

Abschätzung

Zwecks Registrierung wird das gezeichnete Gesellschaftskapital von zwanzig Millionen Deutsche Mark (20.000.000,- DEM) abgeschätzt auf Luxemburger Franken.

Schätzung der Kosten

Die Auslagen, Kosten, Honorare und Unkosten, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen werden, auf rund 4.350.000,- LUF geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die obengenannten Parteien, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals darstellen, haben sich zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden. Sie erklären, hierzu formgerecht geladen zu sein.

Nachdem sie festgestellt haben, dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ordnungsgemäss zusammengekommen ist, haben sie jeweils durch Mehrheitsbeschluss folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf festgelegt.
- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden folgende Personen ernannt:
- 1) Herr Dr. Ekkehard Storck, Administrateur-Délégué, Directeur Général, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in L-1537 Luxemburg, 9, rue des Foyers, Grossherzogtum Luxemburg;
- 2) Herr Wolfgang Ströher, Mitglied der Geschäftsleitung, Directeur, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in L-8201 Mamer, 11, rue Jean Marx, Grossherzogtum Luxemburg;
- 3) Herr Günter Dröse, Geschäftsführer der DEUKONA VERSICHERUNGS-VERMITTLUNGS-GmbH, Deutsche Bank Gruppe Frankfurt am Main, wohnhaft in D-60431 Frankfurt am Main, Woogstrasse 17, Bundesrepublik Deutschland:
- 4) Herr Wilhelm Schreiber, Geschäftsführer der DEUKONA VERSICHERUNGS-VERMITTLUNGS-GmbH, Deutsche Bank Gruppe Frankfurt am Main, wohnhaft in D-60385 Frankfurt am Main, Grosse Spillingsgasse 15, Bundesrepublik Deutschland;
- 5) Herr Tomas Wittbjer, Managing Director, SINSER (INTERNATIONAL), S.à r.l., wohnhaft in L-1126 Luxemburg, 22, rue d'Amsterdam, Grossherzogtum Luxemburg.

Ihr Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche im Jahr 2000 abgehalten wird.

2. Die Zahl der Wirtschaftsprüfer wird auf einen festgelegt.

Zum Wirtschaftsprüfer wird KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg ernannt.

Sein Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche im Jahr 2000 abgehalten wird.

- 3. Gemäss den Bestimmungen gegenwärtiger Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft, was diese Geschäftsführung anbelangt, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen.
 - 4. Der Gesellschaftssitz ist in L-1219 Luxemburg, 11, rue Beaumont.

Worüber Urkunde, in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt, aufgenommen und verabschiedet sowie den erschienenen Parteien vorgelesen, welche die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben haben. Gezeichnet: G. Dröse, E. Storck, W. Ströher, I.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 95, case 8. – Reçu 4.113.200 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 1995. I.-P. Hencks.

(00736/216/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société EXTRAMAR S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, ici représentée par Messieurs Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt et François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine, agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société;
 - 2.- Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A.
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à sept millions deux cent quarante mille francs luxembourgeois (7.240.000,- LUF), représenté par sept mille deux cent quarante (7.240) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finira le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.
- Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par l'apport en nature de huit mille neuf cent cinquante et une (8.951) actions de la société anonyme de droit français PECKRE S.A., avec siège social à F-75008 Paris, 71, avenue des Champs Elysées et par un versement en espèces de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), de sorte que la somme de sept millions deux cent quarante mille francs luxembourgeois (7.240.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La réalité de l'apport en nature résulte d'un rapport rédigé le 28 décembre 1995 par Monsieur Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg et dont la conclusion a la teneur suivante:

«Conclusion:

En conclusion à mes travaux et conformément à ce qui précède, j'estime que:

- a) la description de l'apport en nature que les promoteurs de la société EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A. en formation proposent répond à des règles normales de clarté et de précision;
 - b) les modes d'évaluation sont justifiés dans les circonstances données;
- c) la valeur nette à laquelle conduisent les modes d'évaluation adoptés correspondent en date du 28 décembre 1995 à la partie libérée du capital social à émettre en contrepartie, à savoir sept millions deux cent trente-neuf mille francs luxembourgeois (7.239.000,- LUF), établi à Luxembourg, le 28 décembre 1995.»

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'artice 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Jean-Marc Faber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt;
- 3.- Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Christian Linsenmaier, employé prive, demeurant à Thionville (France).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2001.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Noullet, F. Bouchoms, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 1995, vol. 457, fol. 101, case 9. – Reçu 72.400 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 1996.

F. Molitor.

(00737/223/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

GARDEN IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme holding KAAMAR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo,

constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 275 du 6 octobre 1987,

modifiée suivant avis du conseil d'administration, en date du 18 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 570 du 4 décembre 1992,

ici représentée par Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, prise à la suite de l'acte constitutif prédit, du 12 juin 1987,

ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circontances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, conformément à l'article 5 in fine des statuts;

2.- et la société anonyme holding MODLOT INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 228 du 10 juillet 1990,

modifiée suivant avis du conseil d'administration, en date du 18 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 570, du 4 décembre 1992,

modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 15 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 294 du 27 juin 1995,

ici représentée par Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1995,

ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circontances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, conformément à l'article 5 in fine des statuts.

Lesquelles comparantes déclarent vouloir constituer entre elles une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et à ces fins, arrêtent le projet de statuts suivant:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de GARDEN IMMOBILIARE, S.à r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location sous toute forme, le développement, le financement, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles et de terrains.

La société peut exécuter, promouvoir, et développer, soit elle-même directement, soit indirectement par les entreprises dans lesquelles elle détient des participations, soit par tout autre mode, ces activités comme intermédiaire, commissionnaire ou agent. La société peut prester tous services connexes ou complémentaires auxdites activités ou de nature à favoriser la réalisation ou l'extension de son obiet social.

La société peut encore s'intéresser par voie d'apport, de prise de participations ou autrement à toutes entreprises ou sociétés poursuivant en tout ou en partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à favoriser ou faciliter, soit directement ou indirectement, la réalisation ou l'extension de son objet social.

En général, la société peut sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de son objet social.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs (1.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Les associées reconnaissent que le capital de cinq cent mille (500.000,-) francs a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés restants ont un droit de préemption qui doit être exercé endéans trente jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, le prix de rachat des parts sociales est fixé conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les valeurs immatérielles sont formellement exclues pour la fixation du prix de rachat.

Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur rémunération, le cas échéant.
 - Art. 10. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Les délibérations en matière d'augmentation de capital social ne seront valablement prises que par la majorité des associés représentant quatre-vingt-un pour cent (81 %) du capital social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 13. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 15. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent vingt-cinq mille (125.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée GARDEN IMMOBILIARE, S.à r.l., ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes: Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ivo Armandi, ingénieur agronome, demeurant à Castel San Pietro/Bologna/Italie.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant prénommé.

Le siège social de la société est établi à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Toson, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 1995, vol. 820, fol. 77, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1996.

N. Muller.

(00738/224/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 1996.

EPSOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 7.844.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés du 19 décembre 1995:

- 1. que la liquidation de la société est clôturée et que la société a cessé d'exister;
- 2. que décharge a été accordée au gérant, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- 3. que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale au siège de la société en commandite simple, GRAAS-LAVIE & Cie, 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- 4. que mandat a été donné à Madame Marcelle Graas-Lavie d'accomplir toutes les formalités administratives et fiscales, de payer tous les frais, taxes et honoraires et de distribuer tout solde éventuel aux ayants droit.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour extrait conforme Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 474, fol. 87, case 8. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(00609/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

ETNA 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Noertzange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 474, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(00610/541/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 1996.

NICAM ASIA PACIFIC UMBRELLA FUND.

AMENDMENT TO THE MANAGEMENT REGULATIONS

Upon decision of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., acting as a Management Company to NICAM ASIA PACIFIC UMBRELLA FUND (the «Fund»), article 17 of the Management Regulations has been amended by adding the following paragraph:

«The Board of Directors of the Management Company may decide to amalgamate the Fund into a Luxembourg collective investment undertaking qualifying under part I of the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertaking upon transfer of all assets and liabilities of the Fund to such collective investment undertaking and against issue, by such collective investment undertaking, of shares or units of such collective investment undertaking to be distributed to the holders of Units of the Fund. Any such amalgamation will be notified to all Unitholders at least one month prior to the effective date of the amalgamation and Unitholders may, during such prior notice period, request redemption of their Units, free of any redemption charges. The notice so given will contain information in relation to the other collective investment undertaking.»

This Amendment will become effective upon its publication in the Mémorial.

TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A. Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07013/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

PARC MERVEILLEUX, Société Anonyme.

Siège social: Bettembourg. R. C. Luxembourg B 6.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 1996 à 15.00 heures au siège social, route de Mondorf à Bettembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des commissaires aux comptes.
- 2) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- 3) Décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
- 4) Nominations.
- 5) Divers.

Pour pouvoir prendre part à l'Assemblée Générale, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 15 des statuts et de déposer les actions au moins cinq jours avant l'Assemblée Générale à la BANQUE INTERNATIONALE S.A. à Luxembourg.

I (00498/000/20) Le Conseil d'Administration.

FRONTRUNNER I, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 31.442.

Shareholders of FRONTRUNNER I, Sicav, are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held in English on March 15, 1996 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following

Agenda:

- 1. Submission of the reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
- 2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at December 31st, 1995.
- 3. Discharge to the Directors and the Authorised Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31st, 1995.
- 4. Election of the Directors and the Authorised Independent Auditor.
- 5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Shareholders wishing to attend the Meeting are requested to notify FRONTRUNNER MANAGEMENT COMPANY S.A. or their Account Manager in UNIBANK S.A. by March 10, 1996 at the latest.

I (00499/256/22) By order of the Board of Directors.

JACARANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 10.197.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 14 mars 1996 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (00442/506/17)

Le Conseil d'Administration.

PANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.973.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 mars 1996 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nomination statutaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00525/009/18) Le Conseil d'Administration.

TAXALO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.974.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 mars 1996 à 15.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nomination statutaire.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00526/009/18) Le Conseil d'Administration.

COMPRADORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.471.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 15 mars 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes:
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5. Nominations statutaires:
- 6. Divers.

I (00426/029/19) Le Conseil d'Administration.

KONTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.211.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mars 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Divers.

I (00425/029/19) Le Conseil d'Administration.

SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.287.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 mars 1996 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction.
- 4. Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
- 5. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 6. Divers.

I (00420/008/18) Le Conseil d'Administration.

PARMERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.391.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 mars 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (00421/008/17) Le Conseil d'Administration.

EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins. R. C. Luxembourg B 18.879.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 mars 1996 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation du résultat;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Changement du siège social;
- 6. Divers.

I (00398/000/17)

Le Conseil d'Administration.

OLSTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.211.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mars 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.
- 4. Divers.

I (00418/005/16)

Le Conseil d'Administration.

AIM HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 35.764.

Les actionnaires et les détenteurs de parts de fondateurs sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 35, rue Glesener à Luxembourg, le mercredi 13 mars 1996 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des résultats à la liquidation;
- 2. Indication des raisons qui ont empêché la liquidation d'être clôturée;
- 3. Divers.

Le liquidateur

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

I (00434/507/15)

PLACINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 31.182.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 29 mars 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vue de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 15 février 1996 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 29 mars 1996 délibérera, quelle que soit la portion du capital représentée.

I (00505/534/15) Le Conseil d'Administration.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 22.192.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mars 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (00368/526/18) Le Conseil d'Administration.

PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.041.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 13 March 1996 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
- 2. Approval of the balance sheet and profit and loss accrual as of 30 November 1995.
- 3. Discharge of the Directors for the fiscal period ended 30 November 1995.
- 4. Re-election of Messrs John R. Verani, Takehiko Watanabe, Thomas M. Turpin, John C. Talanian, Steven Spiegel, Alfred F. Brausch and Jean-Paul Thomas as Directors for the ensuing year.
- 5. Recommendation to the Annual General Meeting to approve the declaration of a dividend of US dollar 0.29 per share. If approved, the dividend will be paid on 22 March 1996 to shareholders on record 13 March 1996, exdividend on 14 March 1996.
- 6. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (00402/755/24)

By order of the Board of Directors.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 22.372.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 mars 1996 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction.
- 4. Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
- 5. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 6. Dispositions à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 7. Divers.

I (00419/008/19) Le Conseil d'Administration.

G.M.P. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mars 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

I (00370/526/15)

Le Conseil d'Administration.

PRENTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 28.969.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mars 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1993, 1994 et 1995.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.
- 5. Divers.

I (00371/526/16)

Le Conseil d'Administration.

SAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 8.908.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on March 15, 1996 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995.
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
- 4. Miscellaneous.

I (00372/526/15)

The Board of Directors.

FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 18.848.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 mars 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation du résultat;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Changement du siège social;
- 6. Divers.

I (00397/000/17)

Le Conseil d'Administration.

SIINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 38.779.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mars 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

I (00367/526/15) Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 mars 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

I (00369/526/15) Le Conseil d'Administration.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 41.265.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mars 1996 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
- 3. Affectation du résultat.
- 4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
- 5. Remplacement d'Administrateurs.
- 6. Divers.

I (00289/520/16) Le Conseil d'Administration.

COPRINUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 51.764.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
- 4. Divers.

II (00389/005/16) Le Conseil d'Administration.

GALLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.111.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995;
- 4. Divers.

II (00080/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ISALP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 38.524.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Divers.

II (00241/526/15)

Le Conseil d'Administration.

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

II (00242/526/16)

Le Conseil d'Administration.

EUERBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 38.533.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- 5. Divers.

II (00243/526/16)

Le Conseil d'Administration.

IBELPACK S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 37.110.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- 5. Divers.

II (00244/526/16)

Le Conseil d'Administration.

VLAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 15.422.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 1996 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- 5. Divers.

II (00245/526/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 15.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Divers.

II (00246/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ALFRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- 5. Divers.

II (00248/526/16)

Le Conseil d'Administration.

ANTLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 30.873.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Divers.

II (00247/526/15) Le Conseil d'Administration.

CAMYBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 31.088.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- 5. Divers.

II (00249/526/16) Le Conseil d'Administration.

CAPISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 34.827.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

II (00258/526/16) Le Conseil d'Administration.

IKOFIN CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 13.683.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

II (00259/526/16) Le Conseil d'Administration.

EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen. H. R. Luxemburg B 48.202.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 5. März 1996 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars;
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1995;
- 3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar;
- 4. Verschiedenes.

II (00260/526/15) Der Verwaltungsrat.

FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 25.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. Divers.

II (00261/526/17)

Le Conseil d'Administration.

MARIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 9.514.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
- 4. Divers.

II (00262/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ALAND VENTURE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 30.706.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 4 March 1996 at 14.00 p.m.

Agenda:

- 1. Submittal of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor;
- 2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 1995, and allotment of the results;
- 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1995;
- 4. Miscellaneous.

II (00388/005/16)

The Board of Directors.

HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 28.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 6 mars 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00358/009/17) Le Conseil d'Administration.

VALUGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mars 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes:
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Divers.

II (00348/029/19) Le Conseil d'Administration.

ENSEARCH INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.298.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mars 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes;
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Divers.

II (00349/029/19) Le Conseil d'Administration.

PALUTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 8.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mars 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes:
- 2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
- 3. Affectation du résultat;
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Divers.

II (00347/029/19) Le Conseil d'Administration.

UBAM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.412.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société, qui aura lieu le 5 mars 1996 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 28 des statuts afin de prévoir les modalités de pouvoir fermer un compartiment de la Sicav.
- 2. Nomination de Monsieur François Gautier comme Administrateur supplémentaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

La décision concernant le point 1 de l'ordre du jour requiert un quorum de 50 % des actions en circulation. Elle sera prise à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

La décision concernant le point 2 de l'ordre du jour ne requiert aucun quorum. Elle sera prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 28 février 1996 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

II (00362/755/22) Le Conseil d'Administration.

MUSIC MAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 40.918.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mars 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits au 30 septembre 1995; affectation des résultats;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 30 septembre 1995;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

II (00390/005/17)

Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg